

**Dix-huitième Conférence du PROE***Apia (Samoa)*11-14 septembre 2007

Point 9.2 de l'ordre du jour : Mise à jour du Règlement du personnel**Objet du document**

1. Fournir à la Conférence du PROE, pour information, une version révisée et mise à jour du Règlement du personnel reflétant les récentes décisions prises par les Membres au sujet des conditions d'emploi du personnel.

Observation

2. La Conférence du PROE de l'année dernière et les organes directeurs du CORP ont pris des décisions sur les conditions d'emploi du personnel de l'Organisation à la suite de l'examen triennal des conditions d'emploi du CORP et en tenant compte des opinions et recommandations des dirigeants du CORP et du Secrétariat du PROE.

3. Le Secrétariat a révisé les dispositions pertinentes du Règlement du personnel en conséquence. Il a également profité de l'occasion pour y apporter des modifications de forme, supprimer des dispositions périmées et préciser le sens de quelques autres. Aucune de ces modifications ne porte sur le fond.

4. Ce document est fourni par souci de transparence et pour informer les Membres.

5. Pour faciliter la lecture, nous avons fait apparaître les révisions et fourni une brève explication dans la colonne **Observations**.

Recommandation

6. La Conférence est invitée à :

- **prendre note** du Règlement du personnel révisé et mis à jour.
-